

LE CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CONTRAT UNIQUE INSERTION)

L'OBJECTIF DU CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CUI-CIE) :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.
- Assurer un accompagnement pour un maintien et une consolidation dans l'emploi
- Adapter les compétences des bénéficiaires au travers d'actions de formation et de tutorat pour favoriser la pérennisation dans l'emploi.

LE PUBLIC

- Le CIE concerne les bénéficiaires du RSA socle sans emploi domiciliés dans le Gard.

LES EMPLOYEURS

- Employeurs du secteur marchand qui cotisent au régime d'assurance chômage et qui sont à jour du paiement de leurs contributions et cotisations sociales

Sont exclus :

- l'Etat et les collectivités territoriales
- les particuliers employeurs
- les employeurs ayant procédé à un licenciement pour motif économique dans les 6 derniers mois, ou ayant licencié un salarié en CDI dans le but de conclure un CUI-CIE
- les employeurs qui recrutent pour faire face à un pic d'activité occasionnel

LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Un CDI ou un CDD de 6 mois pour une durée hebdomadaire de 30 heures minimum.

L'AIDE POUR L'EMPLOYEUR

- Une aide mensuelle forfaitaire octroyée pour une première période de 6 mois d'un montant de :

- 409,5 € pour un CDD de 6 mois (soit 30% du smic brut)¹
- 546 € pour CDI de 30h hebdo (soit 40% du smic brut)
- 641,55 € pour un CDI de 35h hebdo (soit 47 % du smic brut)

- Un renouvellement de l'aide est accordé pour 6 mois supplémentaires sous condition de maintien du salarié dans l'entreprise en CDI et sous réserve que soit réalisé un bilan des actions de formation et de tutorat. Cette prolongation doit contribuer à la consolidation de l'emploi.

LA REMUNERATION DU SALARIE

- Un salaire équivalent ou supérieur au SMIC (ou convention collective).

RENSEIGNEMENTS :

Auprès de votre agence POLE EMPLOI : www.pole-emploi.fr

Auprès du Conseil Général : Direction du Développement de l'Economie et de l'Emploi - Service Emploi : 04 66 27 34 97 / Télécopie : 04 66 27 34 85



¹ 1365 € : Montant du smic brut en vigueur au 1^{er} janvier 2011